

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2024 - 60

Vigilance ROUGE : consignes de sécurité

Lundi 12 août 2024 | Liliane MONTOUT, Maire du Gosier, informe la population que la Guadeloupe est placée en vigilance rouge pour fortes pluies et orages à 18h.

Le phénomène est identifié Tempête Tropicale Ernesto.

- Dès maintenant, évitez tout déplacement et restez chez vous
- N'entrez aucun déplacement en mer ou en montagne. Ne vous baignez pas.
- Obtempérez aux injonctions des sauveteurs et des autorités municipales y compris pour des évacuations
- En cas de risque de glissement de terrain, évacuez votre domicile en sécurité,
- En cas d'orage violent, bannissez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques et ne vous abritez pas dans une zone boisée, ni près de poteaux, pylônes, ni sous un arbre isolé.
- Si vous devez vous déplacer impérativement : signalez votre départ et votre destination à des proches et soyez très prudents, respectez les déviations et interdictions mises en place, ne vous engagez, sous aucun prétexte, à pied ou en voiture, sur une voie immergée, et ne tentez pas de franchir des gués ou zones inondées même partiellement.

Si vous habitez en bord de mer ou dans les secteurs suivants : Grand-Baie, Belle-Plaine, Port-Blanc, Labrousse, Tombeau, Poucet, Mare-Café, Labouaye et Grande-Ravine, protégez vos biens face à la montée des eaux possibles.

Si nécessaire, évacuez votre habitation et mettez vous à l'abri à l'intérieur des terres chez des proches non exposés ou au sein d'un abri sûr.

Madame le Maire rappelle à la population de rester à l'écoute des informations officielles. Un abri sûr est mis à sa disposition à l'école Saturnin JASOR, Boulevard du Général de Gaulle, le bourg.

Pour rappel, les abris sûrs sont équipés de points d'eau et de lits picots. Les personnes accueillies pourront disposer notamment de bouteilles d'eau. Elles doivent se rendre dans l'abri avec leur nécessaire de toilette, un drap ou une couverture et leurs traitements médicamenteux légers. Les élus présents dans les abris ne sont ni formés ni habilités à administrer des médicaments. Seules les personnes valides et autonomes peuvent être accueillies.

Les personnes en situation de handicap doivent être prises en charge par la famille ou un centre spécialisé. Les personnes âgées isolées vulnérables recensées seront prises en charge par le CCAS du Gosier. Elles peuvent contacter le CCAS au 0590 84 99 20.

En cas d'urgence et d'exposition à un risque pouvant mettre en danger la vie, contactez le SDIS en composant le 18 ou le SAMU en composant le 15.